



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2005/13
16 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-troisième session
Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions administratives, financières et institutionnelles
Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005

Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005

Note du Secrétaire exécutif

Résumé

Le présent document rend compte, pour les 18 premiers mois de l'exercice biennal 2004-2005, de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat. Son objet est d'informer les Parties des recettes encaissées, des dépenses engagées et des résultats obtenus au 30 juin 2005.

Environ 64,2 % des contributions (montant indicatif) destinées au budget de base pour 2004-2005, y compris l'allocation transitoire pour les activités en rapport avec le Protocole de Kyoto, avaient été reçues, et les dépenses au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont été maintenues à environ 67,5 % du budget adopté pour l'année. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention et pour les activités complémentaires se sont élevées à 2 366 063 et 8 808 451 dollars des États-Unis, respectivement.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre est invité à prendre note des renseignements présentés et à arrêter les mesures à inclure dans les projets de décision sur les questions administratives, financières et institutionnelles qui seront soumis pour adoption par la Conférence des Parties à sa onzième session et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION.....	1 - 5	3
A. Mandat	1 - 3	3
B. Objet de la présente note.....	4	3
C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBI.....	5	3
II. RECETTES ET DÉPENSES	6 - 27	3
A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention	6 - 14	3
B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention	15 - 20	8
C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires..	21 - 24	10
D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)	25	11
E. Dépenses d'appui au programme.....	26 - 27	11
III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES	28 - 94	12
A. Direction exécutive et gestion.....	28 - 32	12
B. Services administratifs	33 - 39	13
C. Services d'information.....	40 - 47	15
D. Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	48 - 55	16
E. Mécanismes de coopération.....	56 - 63	18
F. Mise en œuvre.....	64 - 72	20
G. Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	73 - 86	21
H. Développement durable	87 - 94	24
IV. RESSOURCES HUMAINES	95 - 98	26
A. Personnel.....	95 - 97	26
B. Consultants et vacataires.....	98	28
V. RESPONSABILITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES.....	99 - 103	28

Annexe

Projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2004-2005.....		30
---	--	----

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Par sa décision 16/CP.9¹, la Conférence des Parties a approuvé le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 et a prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget de la Convention.
2. Aux termes de l'alinéa e de l'article 10 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué (FCCC/CP/1996/2), l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire de la Conférence des Parties comprend, s'il y a lieu, toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers.
3. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pour usage d'examiner ces questions et d'élaborer des projets de décision à l'intention de la Conférence des Parties.

B. Objet de la présente note

4. Le présent document constitue une mise à jour des recettes encaissées, des dépenses engagées et de l'exécution du budget au 30 juin 2005. Il convient de le lire en parallèle avec le document FCCC/SBI/2005/INF.10 relatif à l'état des contributions au 31 octobre 2005.

C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBI

5. Le SBI voudra peut-être prendre note des renseignements présentés et arrêter les mesures qu'il pourra juger nécessaires en vue de leur inclusion dans les projets de décision sur les questions administratives, financières et institutionnelles qui seront soumis pour adoption à la Conférence des Parties à sa onzième session et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) à sa première session.

II. RECETTES ET DÉPENSES

A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

1. Budget

6. Par sa décision 16/CP.9, la Conférence des Parties a approuvé, pour l'exercice biennal 2004-2005, un budget d'un montant total de 34,8 millions de dollars des États-Unis au titre de la Convention et de 5,46 millions au titre de l'allocation transitoire pour les activités en rapport avec le Protocole de Kyoto (allocation transitoire). Suite à l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le 16 février 2005, l'allocation transitoire a été réduite proportionnellement à 10,5 mois pour 2005 et ramenée à 4,77 millions de dollars des États-Unis. Par conséquent, le montant total du budget approuvé pour 2004-2005 a été ramené, après ajustement, à 39,6 millions de dollars des États-Unis (voir tableau 1).

¹ FCCC/CP/2003/6/Add.1.

Tableau 1. Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005
(en dollars des États-Unis)

	2004	2005	2004-2005
Coûts directs des activités du programme	15 417 307	19 221 184	34 638 491
Dépenses d'appui au programme	2 004 250	2 498 754	4 503 004
Ajustement de la réserve de trésorerie	73 789	365 861	439 650
Total du budget approuvé	17 495 346	22 085 799	39 581 145

2. Recettes

7. Le budget approuvé sera en principe financé par les contributions indicatives de toutes les Parties et la contribution annuelle du pays hôte. On trouvera au tableau 2 une ventilation des recettes attendues.

Tableau 2. Recettes attendues pour l'exercice biennal 2004-2005
(en dollars des États-Unis)

	2004	2005	2004-2005
Contributions des Parties à la Convention	16 663 526	16 480 160	33 143 686
Contribution du pays hôte	831 820	831 820	1 663 640
Contributions des Parties au Protocole de Kyoto (allocation transitoire)	0	4 773 819	4 773 819
Total des recettes attendues	17 495 346	22 085 799	39 581 145

8. Au 30 juin 2005, un montant de 22,4 millions de dollars des États-Unis, représentant 67,7 % du montant indicatif des contributions au budget de la Convention attendues pour l'exercice biennal, et un autre de 1,9 million de dollars, représentant 39,6 % de l'allocation transitoire, avaient été reçus. S'y sont ajoutés divers versements – la contribution volontaire du pays hôte, des contributions pour les années précédentes et des contributions pour les années suivantes, reçues à l'avance, ainsi que des intérêts et des recettes accessoires – qui ont porté le total des recettes à 28 millions de dollars des États-Unis (tableau 3).

Tableau 3. Recettes effectives au 30 juin 2005
(en dollars des États-Unis)

	2004-2005
Contributions au budget de la Convention	22 433 648
Contribution volontaire du pays hôte	1 951 083
Contributions pour les années précédentes	1 107 467
Contributions au budget de la Convention pour les années suivantes, reçues à l'avance	303 604
Contributions au titre de l'allocation transitoire pour les activités en rapport avec le Protocole de Kyoto, 2005	1 892 754
Contributions au budget du Protocole de Kyoto pour les années suivantes, reçues à l'avance	85 174
Intérêts et recettes accessoires	285 996
Total des recettes effectives	28 059 726

9. Le tableau 4 indique l'état des arriérés de contributions. Pour 2005, 4 des 10 contributions les plus élevées, ou encore 8 des 20 contributions les plus élevées², n'avaient pas encore été réglées. Sur les 189 Parties à la Convention, 114 n'avaient pas versé leurs contributions pour 2005. Vingt Parties n'ont jamais versé de contributions au budget de base de la Convention depuis la création du fonds correspondant en 1996. Au 30 juin 2005, le Protocole de Kyoto était entré en vigueur pour 147 Parties et, sur ce nombre, seules 41 avaient versé à cette date-là leurs contributions au titre de l'allocation transitoire pour les activités en rapport avec le Protocole.

Tableau 4. Arriérés de contributions par année au 30 juin 2005
(en dollars des États-Unis)

Exigibles depuis le 1^{er} janvier	Nombre de Parties	Montant non réglé
1996	20	16 134
1997	25	30 828
1998	28	17 506
1999	28	13 874
2000	32	18 522
2001	36	27 521
2002	43	213 721
2003	56	402 709
2004	75	817 950
2005	114	9 586 014
Total		11 144 779

² Les contributions des 10 premiers contribuants représentent 75 % du total calculé suivant le barème indicatif, et celles des 20 premiers contribuants 89 %.

3. Dépenses

10. Au 30 juin 2005, les dépenses s'élevaient à environ 23,4 millions de dollars des États-Unis (environ 26,4 millions de dollars si l'on inclut les dépenses d'appui au programme), soit 67,5 % du budget approuvé pour les activités de programme durant l'exercice biennal. Du fait de la lente rentrée des contributions, en particulier au titre de l'allocation transitoire, les dépenses à la date considérée ont été relativement moins importantes, s'établissant en deçà du maximum des 75 % normalement attendus pour les 18 premiers mois de l'exercice biennal.

Dépenses par programme

11. Le tableau 5 a) permet de comparer les crédits pour l'exercice biennal, y compris l'allocation transitoire, et les dépenses pour les 18 premiers mois, par programme. La baisse relative des dépenses (en pourcentage du budget) au titre du programme des mécanismes de coopération s'explique par le fait que, moins de cinq mois avant la fin de la période considérée, l'allocation transitoire pour les activités en rapport avec le Protocole de Kyoto est venue augmenter considérablement le budget de base du programme. Jusque-là, la principale source de financement du programme avait été le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Il en ira autrement d'ici la fin de l'année, à mesure que les contributions seront reçues et que les activités au titre de l'allocation transitoire, y compris le recrutement de personnel, s'intensifieront.

Tableau 5 a). Dépenses par programme au 30 juin 2005
(en dollars des États-Unis)

Programme	Budget approuvé pour 2004-2005	Dépenses au 30 juin 2005	Dépenses en pourcentage du budget
Direction exécutive et gestion	2 879 390	1 873 422	65,1
Services administratifs ^a	-	-	
Services d'information	4 911 382	3 390 873	69,0
Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	4 002 169	2 921 119	73,0
Mécanismes de coopération	4 430 966	1 184 144	26,7
Mise en œuvre	5 143 510	4 111 565	79,9
Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	6 399 993	4 641 561	72,5
Développement durable	3 250 801	2 283 047	70,2
Dépenses de fonctionnement à l'échelle du secrétariat	3 620 280	2 976 778	82,2
Total	34 638 491	23 382 509	67,5

^a Le programme des services administratifs est entièrement financé par les dépenses d'appui au programme.

Dépenses par objet de dépense

12. Le tableau 5 b) indique les dépenses engagées pour les différents objets de dépense, qui sont au nombre de six. Les dépenses de personnel comprennent les traitements de fonctionnaires nommés à des postes approuvés et les dépenses communes de personnel les concernant, les traitements du personnel engagé pour des périodes de courte durée et du personnel temporaire, ainsi que les heures supplémentaires. Les autres concours extérieurs, concours particuliers ou d'institutions sont regroupés sous «Consultants». Les frais de voyage du personnel envoyé en mission sont dissociés de ceux des experts participant à des ateliers et à des consultations informelles. Les frais généraux de fonctionnement comprennent les sommes versées en paiement aux fournisseurs de divers biens et services. Les subventions et contributions englobent les sommes versées pour la gestion des locaux à Bonn à l'Unité centrale chargée des services communs, qui fournit des services logistiques et administratifs au secrétariat, ainsi que la contribution annuelle au budget du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

13. À l'exception des dépenses au titre des subventions et des contributions, l'ensemble des dépenses se situe en deçà du maximum théorique des 75 % du budget approuvé. La baisse du pourcentage des dépenses au titre de certains des éléments autres que les dépenses de personnel tient aux efforts faits au cours de la première année de l'exercice biennal pour soutenir les dépenses relatives aux consultants, aux experts et aux frais de voyage du personnel, de sorte qu'il reste suffisamment de fonds pour financer les traitements si les fluctuations peu favorables des taux de change devaient perdurer (voir FCCC/SBI/2004/13). En outre, le budget pour ces dépenses a augmenté du fait de l'inclusion, le 16 février 2005, de l'allocation transitoire pour les activités en rapport avec le Protocole de Kyoto, mais le secrétariat n'a pas pu dépenser ces fonds additionnels dès l'entrée en vigueur du Protocole en raison de la lenteur avec laquelle les contributions ont été reçues. Le poste des subventions et contributions marque un dépassement des crédits qui s'explique principalement par les fluctuations des taux de change. Enfin, les fonds au titre de la gestion des locaux pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005 ont été versés d'avance, soit avant la fin juin 2005.

Tableau 5 b). Dépenses par objet de dépense au 30 juin 2005
(en dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dotations budgétaires pour 2004-2005	Dépenses au 30 juin 2005	Dépenses en pourcentage de la dotation budgétaire	Dépenses par objet en pourcentage
Dépenses de personnel	23 717 898	17 006 853	71,7	72,7
Consultants	1 608 125	679 876	42,3	2,9
Experts	1 631 250	516 770	31,7	2,2
Frais de voyage du personnel	1 568 763	869 915	55,5	3,7
Frais généraux de fonctionnement	3 912 455	1 984 361	50,7	8,5
Subventions et contributions	2 200 000	2 324 734	105,7	10,0
Total des dépenses directes	34 638 491	23 382 509	67,5	100,0

4. Incidences des fluctuations des taux de change

14. En raison de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, qui a pesé lourdement sur les ressources financières de la Convention, la Conférence des Parties, dans sa décision 11/CP.10³, a autorisé le Secrétaire exécutif à retirer, à titre exceptionnel, un montant de 1,5 million de dollars des États-Unis des soldes inutilisés et reportés d'exercices financiers antérieurs pour couvrir les dépassements de crédits au titre des traitements résultant de la dépréciation du dollar. Cette décision a eu pour effet d'atténuer les pressions exercées sur le secrétariat, qui a été en mesure de s'acquitter de ses mandats sans que cela affecte les contrats des fonctionnaires nommés.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention

15. On trouvera au tableau 6 des renseignements sur la situation (recettes et dépenses) du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention, pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2005.

16. Le secrétariat maintient sa politique de soutien financier aux Parties qui remplissent les conditions requises. Peuvent bénéficier d'un financement les Parties dont le produit intérieur brut par habitant n'a pas dépassé le plafond de 6 500 dollars en 2003 selon le Service de la gestion des données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce plafond est porté à 10 000 dollars pour les petits États insulaires en développement et pour les Parties qui mettent à disposition un fonctionnaire pour siéger au Bureau⁴.

17. En 2004, 120 participants ont reçu une aide financière pour qu'ils puissent assister aux vingtièmes sessions des organes subsidiaires à Bonn, pour un coût total de 504 546 dollars des États-Unis, et 115 ont reçu une telle aide pour assister à la dixième session de la Conférence des Parties ainsi qu'aux vingt et unièmes sessions des deux organes subsidiaires à Buenos Aires (Argentine), pour un coût de 777 836 dollars des États-Unis. En 2005, 120 participants ont reçu une telle aide pour assister aux vingt-deuxièmes sessions des organes subsidiaires à Bonn, pour un coût de 623 341 dollars.

1. Recettes

18. Au 30 juin 2005, des contributions volontaires avaient été reçues de 16 Parties, qui ont versé en tout environ 2,4 millions de dollars des États-Unis; cela correspondait à 40 % seulement des fonds prévus pour l'exercice biennal 2004-2005. Avec le solde reporté de l'exercice financier précédent, les économies sur les engagements des exercices antérieurs, ainsi que les intérêts et recettes accessoires, les recettes se sont élevées au total à 2,9 millions de dollars des États-Unis.

³ FCCC/CP/2004/10/Add.1.

⁴ L'application de la règle qui consiste à ne pas soutenir les Parties qui n'ont pas acquitté leurs contributions au budget de base a été suspendue jusqu'au 31 décembre 2007 (FCCC/SBI/2005/10, par. 90 à 92).

2. Dépenses

19. Avec le coût total de l'aide financière accordée aux participants, comme indiqué ci-dessus, ainsi que les frais de voyage de membres du Bureau, les ajustements sur les années antérieures, les recettes accessoires et les dépenses d'appui au programme (13 %), le montant total des dépenses s'élève à environ 2,3 millions de dollars des États-Unis, le solde inutilisé s'établissant ainsi à 616 712 dollars.

20. Après blocage du montant requis (10 % du montant moyen des dépenses annuelles) au titre de la réserve de trésorerie, ce solde, ainsi que toutes nouvelles contributions, servira à couvrir la participation des Parties qui remplissent les conditions requises à la onzième session de la Conférence des Parties et à la première session de la COP/MOP.

Tableau 6. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention au 30 juin 2005
(en dollars des États-Unis)

RECETTES	
Report de l'exercice 2002-2003	345 990
Économies sur les engagements des exercices antérieurs	159 295
Contributions reçues en 2004-2005	2 366 063
Intérêts et recettes accessoires	30 760
Total des recettes (au 30 juin 2005)	2 902 108
DÉPENSES	
Frais de voyage de membres du Bureau	66 996
Frais de voyage de 120 participants aux vingtièmes sessions du SBSTA et du SBI, à Bonn, en juin 2004	504 546
Frais de voyage de 115 participants à la dixième session de la Conférence des Parties et aux vingt et unièmes sessions du SBSTA et du SBI, à Buenos Aires (Argentine), en décembre 2004	777 836
Frais de voyage de 120 participants aux sessions des organes subsidiaires, à Bonn, en mai 2005	623 341
Ajustements sur années antérieures et dépenses de fonctionnement	54 164
Total des dépenses directes	2 026 884
Dépenses d'appui au programme	258 513
Total des dépenses	2 285 396
Solde	616 712

C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires

21. On trouvera au tableau 7 des renseignements sur les recettes et les engagements financiers au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2005.

1. Recettes

22. Des contributions volontaires d'un montant de 8,8 millions de dollars des États-Unis ont été reçues au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal en cours, portant les disponibilités totales de ce fonds à environ 16,3 millions de dollars, après ajout du solde reporté de l'exercice 2002-2003, des économies sur les engagements des exercices antérieurs, ainsi que des intérêts et des recettes accessoires.

2. Dépenses et engagements

23. Les dépenses effectives au 30 juin 2005 se chiffrent à environ 8,5 millions de dollars des États-Unis, tandis que 11,5 millions de dollars (ou près de 13 millions, y compris les dépenses d'appui au programme) ont déjà été engagés pour financer 31 projets, dont certains remontaient à l'exercice 2002-2003. Le solde non engagé de 3,3 millions de dollars sera bientôt affecté à des projets comprenant des activités qui se poursuivront jusqu'à fin 2005, ou à de nouvelles activités dont le financement sera approuvé par la suite.

Tableau 7. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 30 juin 2005
(en dollars des États-Unis)

RECETTES	
Report de l'exercice 2002-2003	7 116 245
Économies sur les engagements des exercices antérieurs	105 415
Contributions reçues pendant l'exercice 2004-2005	8 808 451
Intérêts et recettes accessoires	248 030
Total des recettes (au 30 juin 2005)	16 278 141
Projets approuvés	11 486 628
Dépenses d'appui au programme	1 493 262
Total des engagements	12 979 890
Solde	3 298 251

24. La liste des projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2004-2005 est annexée au présent document. Il s'agit de projets concernant des activités complémentaires nécessitant des

ressources qui ont été chiffrées dans le budget-programme pour l'exercice en cours (FCCC/SBI/2003/15 et décision 16/CP.9).

D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)

25. En offrant d'accueillir le secrétariat de la Convention à Bonn, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser une contribution annuelle spéciale (Fonds de Bonn) de 1 789 522 euros, qui sert aussi à couvrir les dépenses liées à l'organisation de conférences et de certains ateliers à Bonn. Le tableau 8 indique les recettes et les dépenses du Fonds de Bonn pour l'exercice 2004-2005, au 30 juin 2005. Le solde, qui est d'environ un million de dollars des États-Unis, servira à financer des activités au cours du deuxième semestre de 2005.

Tableau 8. Situation du Fonds de Bonn au 30 juin 2005
(en dollars des États-Unis)

RECETTES	
Contributions ^a	4 438 395
Intérêts et recettes accessoires	30 299
Total des recettes	4 468 694
DÉPENSES	
Appui aux conférences	
Installations	1 762 163
Personnel	755 204
Total partiel (appui aux conférences)	2 517 367
Appui à l'information	
Ordinateurs et réseaux	512 234
Personnel	96 490
Total partiel (appui à l'information)	608 724
Frais de voyage des participants à des ateliers tenus à Bonn	191 991
Dépenses d'appui au programme	430 072
Total des dépenses	3 748 154
Économies sur les engagements des exercices antérieurs	5 398
Réserve de trésorerie	300 000
Solde	1 025 938

^a Équivalant à 1 789 522 euros par an.

E. Dépenses d'appui au programme

26. En application des règles financières de l'ONU, des fonds pour frais généraux (13 %) sont prélevés sur tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour couvrir les services administratifs. La majeure partie de ces services sont fournis par le secrétariat au titre du

programme des services administratifs. Les services centraux – vérification des comptes, états de paie, placement des fonds et services de trésorerie, entre autres – sont fournis par l'ONU et doivent être remboursés à l'Organisation.

27. Le tableau 9 indique la situation des dépenses d'appui au programme pour les 18 premiers mois de l'exercice biennal 2004-2005.

Tableau 9. Situation des dépenses d'appui au programme au 30 juin 2005
(en dollars des États-Unis)

Objet de dépense	
RECETTES	
Report de l'exercice 2002-2003	1 680 975
Montant prélevé sur les fonds d'affectation spéciale au titre des dépenses d'appui au programme	5 097 472
Intérêts et recettes accessoires	73 926
Total des recettes	6 852 373
DÉPENSES	
Dépenses de personnel du secrétariat	3 857 911
Dépenses du secrétariat autres que les dépenses de personnel	127 977
Total des dépenses du secrétariat	3 985 888
Services fournis par l'Organisation des Nations Unies	413 136
Total des dépenses	4 399 024
Économies sur les engagements des exercices antérieurs	16 212
Solde	2 469 561

III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES

A. Direction exécutive et gestion

28. Les résultats obtenus dans le cadre du programme «Direction exécutive et gestion» sont conformes à ceux qui étaient prévus dans le programme de travail présenté avec le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir FCCC/SBI/2003/15/Add.1).

29. La Secrétaire exécutive a assuré la gestion et la coordination continues des activités du secrétariat, tout en donnant des avis aux organes de la Convention ainsi qu'aux membres de leur bureau. Ont été préparés et ont eu lieu la dixième session de la Conférence des Parties, les vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième sessions des organes subsidiaires, le séminaire d'experts gouvernementaux et plusieurs réunions du Bureau; le secrétariat a commencé de répondre aux demandes qui lui avaient été adressées.

30. S'agissant des relations extérieures, les responsables du programme ont accordé une priorité élevée au maintien de contacts étroits avec des Parties de toutes les régions, ainsi qu'avec le gouvernement du pays hôte du secrétariat. Ils ont continué de promouvoir la coordination avec les organisations partenaires, et ont représenté le secrétariat de la Convention dans des activités de promotion. Le secrétariat a ainsi été représenté à plus de 250 réunions, conférences et autres événements. Les partenariats ont été renforcés. Une information abondante a également été sollicitée par les médias, en particulier avec l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

31. Dans le cadre de la communication institutionnelle avec d'autres organismes du système des Nations Unies, la Secrétaire exécutive, ou son représentant, a notamment participé à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à la session de la Commission du développement durable, aux réunions du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et aux réunions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Des contributions actives ont été apportées au Groupe de la gestion environnementale du PNUE ainsi qu'au Comité de haut niveau des Nations Unies chargé des programmes. La Secrétaire exécutive a également participé à la Réunion internationale de Maurice consacrée au bilan des 10 premières années d'application du Programme d'action de la Barbade, et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, où elle a informé les participants des activités pertinentes de la Convention.

32. Les responsables du programme «Direction exécutive et gestion» ont lancé et supervisé la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, qui est lié à une vaste restructuration des programmes du secrétariat. Par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif adjoint par intérim, ils ont conduit l'examen interne des activités demandées par la Conférence des Parties à sa neuvième session. Ils ont supervisé l'application des recommandations en matière d'audit, ainsi qu'un examen de la mise en œuvre du Système intégré de gestion. Le Secrétaire exécutif adjoint par intérim a également tenu des consultations internes concernant le déménagement vers le nouveau complexe des Nations Unies.

B. Services administratifs

33. Le programme «Services administratifs» a continué d'assurer au sein du secrétariat la gestion des ressources humaines et financières, y compris les achats, la gestion des locaux et les services de voyage, ainsi que la liaison avec l'Organisation des Nations Unies concernant les questions administratives.

34. Le programme a également continué d'apporter un appui aux consultations entre les organismes des Nations Unies à Bonn et le gouvernement du pays hôte concernant la construction du complexe des Nations Unies, qui accueillera tous les organismes du système à Bonn. Le secrétariat a travaillé en contact étroit avec le gouvernement du pays hôte pour s'assurer que les nouveaux locaux répondaient aux plus hautes normes de conception durable et de sécurité du personnel et des visiteurs, et que le déménagement se ferait sans frais additionnels importants pour les Parties. Des réunions régulières ont eu lieu avec des représentants du gouvernement du pays hôte au sujet de l'application effective de l'Accord de siège.

35. Pour ce qui est de la gestion financière, les comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 ont été établis et vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU au début de 2004.

Les états financiers vérifiés, le rapport du Comité et les observations du secrétariat relatives à l'application des recommandations du Comité ont été publiés en 2004 (FCCC/SBI/2004/12 et Add.1 et 2) pour examen par le SBI à sa vingt et unième session et par la Conférence des Parties à sa dixième session. L'exécution de l'actuel budget-programme est suivie de près, comme il est expliqué au chapitre II du présent document. Des notifications de contributions au budget de base pour 2004 et 2005, d'après le budget révisé adopté à la neuvième session de la Conférence des Parties, ont été envoyées à toutes les Parties à la Convention en temps voulu. Des notifications de contributions au Protocole de Kyoto ont été envoyées aux Parties fin 2004. Les états financiers provisoires pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2004 ont été établis et publiés pour examen par le SBI à sa vingt-deuxième session (FCCC/SBI/2005/INF.4). Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (FCCC/SBI/2005/8 et Add.1 et 2) a été présenté au SBI à la même session, et des projets de décision ont été recommandés pour adoption par la Conférence des Parties à sa onzième session et par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session (COP/MOP).

36. Les services administratifs ont joué un rôle essentiel dans la coordination des efforts de mobilisation de fonds, comme indiqué dans le document FCCC/SBI/2005/INF.5. Plusieurs lettres d'appel de fonds ont été envoyées aux Parties et un grand nombre d'accords de contribution ont été conclus, ce qui s'est traduit par des contributions volontaires totalisant 2 366 063 dollars É.-U. versés au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention et 8 808 451 dollars É.-U. versés au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

37. Le Groupe des ressources humaines a publié 26 avis de vacance de poste externes et 38 avis de vacance de poste internes/externes. Sur ce total de 64 postes, 51 ont été pourvus; pour les 13 autres, la procédure de recrutement était en cours. En préparation de la restructuration du secrétariat qui doit entrer en vigueur en janvier 2006, le Groupe a travaillé en étroite relation avec l'administration pour faciliter le passage à la nouvelle structure. En matière de perfectionnement du personnel, un large éventail d'activités de formation ont été organisées pour répondre aux divers besoins de l'organisation et garantir un haut niveau de compétences (voir le chapitre V du présent rapport pour plus de détails).

38. Suite à la publication d'une révision de la délégation d'autorité à la Secrétaire exécutive en matière d'achats, le Groupe des achats et des services généraux est désormais responsable de toutes les procédures d'achat. Des procédures d'achat portant sur un total de 331 bons de commande et plusieurs grands contrats, d'une valeur totale de plus de 6,5 millions de dollars, ont été engagées.

39. Des dispositions ont été prises pour organiser les voyages de fonctionnaires affectés à 674 missions. En outre, les frais de voyage de 1 285 participants et experts ayant participé à 91 ateliers et réunions informelles, ainsi que ceux de 355 représentants ayant participé aux vingtième et vingt-deuxième sessions des organes subsidiaires et à la dixième session de la Conférence des Parties, ont été pris en charge. Il a également été délivré 329 autorisations de voyage à des consultants, à des candidats à des entrevues, et à de nouvelles recrues ou à des fonctionnaires en congé dans les foyers.

C. Services d'information

40. Le programme «Services d'information» a assuré l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux méthodes de gestion des connaissances et aux moyens d'information nécessaires pour que les Parties puissent participer effectivement au processus de la Convention et que le secrétariat puisse gérer et diffuser l'information.

41. Le secrétariat a pu compter sur un environnement informatique et un soutien technique fiables, qui ont été exploités pendant les sessions des organes subsidiaires et de la Conférence des Parties, ainsi que pour 47 ateliers et sept réunions du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP). Un appui technique aux utilisateurs a été fourni au personnel et il a été répondu à un total de 5 538 demandes de soutien. Les systèmes de sécurité des réseaux ont été renforcés avec l'installation de systèmes pare-feu et d'une nouvelle infrastructure dorsale. Les services de courrier électronique sont désormais tout à fait opérationnels. En moyenne, 6 000 messages par jour ont été traités, soit un total d'environ 3 millions pour la période considérée. La planification des TIC pour le déménagement dans le nouveau complexe des Nations Unies à Bonn est en cours.

42. Les systèmes de gestion des connaissances ont été actualisés et l'accès à l'ensemble de la documentation officielle a été amélioré, avec notamment un accès direct et un moteur de recherche pour les décisions et les rapports. Le site Web de la Convention permet d'accéder à plus de 4 000 documents dans les six langues officielles de l'ONU à travers de multiples domaines de recherche tels que mot clef, point de l'ordre du jour, date de publication, cote. En outre, le sixième volume de la série sur CD-ROM intitulé «Documenting Climate Change» a été publié, qui permet à ceux qui n'ont pas encore accès à Internet d'avoir à leur portée toute la documentation souhaitée.

43. Des améliorations apportées au catalogue public en ligne ont permis d'élargir l'accès à la collection de la bibliothèque composée de 1 200 articles universitaires, 4 641 ouvrages, et actes d'ateliers et de conférences, et 588 périodiques et bulletins. Quelque 9 100 questions générales et 1 500 demandes de documents officiels ont été traitées. Trois ouvrages ont été publiés en version papier et en version électronique.

44. Le site Web de la Convention reste le principal portail extérieur donnant accès aux données, aux documents et à l'information concernant la Convention. Au cours de la période de 18 mois, 27 876 000 pages Web et documents ont été consultés par 1 626 000 personnes à l'occasion de 4 100 000 visites.

45. Les travaux des organes subsidiaires ont été rendus accessibles au moyen de services de retransmission sur le Web, qui ont couvert un total de 17 journées de diffusion en direct et à la demande des vingtième et vingt-deuxième sessions des organes subsidiaires, deux jours de diffusion en direct et à la demande du séminaire d'experts gouvernementaux, 12 jours de diffusion en direct et à la demande de la dixième session de la Conférence des Parties, et 20 jours de diffusion en direct et à la demande de sept réunions du Conseil exécutif du MDP.

46. Les services d'information de masse ont aidé à diffuser les résultats des travaux relatifs à la Convention auprès d'un plus large public: un total de 42 représentants de la presse ou des médias a été accrédité aux vingtième et vingt-deuxième sessions des organes subsidiaires.

Quelque 785 représentants de la presse ou des médias ont été accrédités à la dixième session de la Conférence des Parties. Il a été répondu à un total de 183 demandes d'information et d'entrevues de la part d'organes de presse. Quinze communiqués de presse et notes d'information ont été publiés.

47. La collaboration entre les secrétariats de la Convention de Rio (Convention sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) a permis des échanges de données sur les centres nationaux de liaison et diverses réunions et manifestations. La version pilote d'un système interexploitable devrait être présentée en décembre 2005 au cours d'une réunion parallèle à la onzième session de la Conférence des Parties.

D. Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence

48. Le programme «Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence» est resté régulièrement en liaison avec les Parties et les observateurs, a apporté son appui au Bureau de la Conférence des Parties, a fourni des avis juridiques aux Parties, aux observateurs et aux organes de la Convention et du Protocole de Kyoto, a apporté un appui logistique à la préparation et à la tenue des sessions, réunions et ateliers tenus au cours de la période considérée, et a veillé à l'édition, à la traduction et à la reproduction de la documentation de la Convention. Ce travail est partagé entre trois sous-programmes: Affaires intergouvernementales et juridiques, Service des affaires de la Conférence et Gestion et coordination.

49. Les installations et les services fournis lors des sessions ont permis aux organes de la Convention de travailler de façon harmonieuse et productive. Les dispositions nécessaires, notamment en matière d'inscription et de sécurité, aux vingtième et vingt-deuxième sessions des organes subsidiaires tenues à Bonn ont été prises. En étroite collaboration avec le Gouvernement argentin, le programme a contribué à la préparation logistique de la dixième session de la Conférence des Parties et de la vingt et unième session des organes subsidiaires, tenues en décembre 2004 à Buenos Aires. Également, en étroite collaboration avec le Gouvernement canadien, la préparation de la onzième session de la Conférence des Parties, de la première session de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) et de la vingt-troisième session des organes subsidiaires a commencé.

50. Les pays en développement et différentes organisations ayant statut d'observateur ont pu assister et participer aux sessions. Le Service des affaires de la Conférence a coordonné plus de 120 demandes d'appui financier émanant de Parties souhaitant obtenir l'appui de la Convention pour participer à chaque session entre janvier 2004 et juin 2005. Il a également contribué à la participation d'organisations observatrices aux sessions: 105 réunions parallèles et 60 expositions ont été organisées à l'occasion des trois sessions; et 50 nouvelles organisations observatrices (deux organisations intergouvernementales et 48 organisations non gouvernementales) ont été admises à titre provisoire. Le système amélioré d'inscription en ligne aux manifestations parallèles et d'information disponible sur le site Web de la Convention a été de plus en plus utilisé par les participants, grâce à quoi les opérations d'inscription et d'accréditation se sont déroulées sans problème.

51. Le Service des affaires de la Conférence a pris des dispositions d'ordre logistique pour le séminaire d'experts gouvernementaux tenu en mai 2005 à Bonn et trois réunions intersessions

du Bureau (dont l'une à Bonn), avec notamment la fourniture d'une assistance financière à des membres des Parties remplissant les conditions requises. Il a également assuré la logistique de sept réunions du Conseil exécutif du MDP (dont six à Bonn) et de 18 ateliers et réunions organisés à Bonn. Le programme a apporté un appui à 25 autres réunions tenues en dehors de Bonn en assurant la préinscription des participants, en aidant aux relations extérieures et en fournissant le cadre des arrangements juridiques avec les gouvernements des pays hôtes. Des mémorandums d'accord types et un modèle révisé d'accord avec le pays hôte établi par le Service des affaires intergouvernementales et juridiques facilitent les travaux préparatoires des Parties souhaitant accueillir des ateliers, des réunions ou une session de la Conférence des Parties.

52. La présentation des textes a été modifiée afin d'améliorer la commodité et la lisibilité des documents. Des progrès ont également été accomplis concernant les délais de distribution de la documentation. Globalement, 409 documents totalisant 5 432 pages ont été édités, traduits, reproduits et diffusés par le Service des affaires intergouvernementales et juridiques entre janvier 2004 et juin 2005, dont les rapports des neuvième et dixième sessions de la Conférence des Parties.

53. Une planification et une organisation minutieuses des travaux de fond de la Conférence des Parties ont permis de faire progresser le processus intergouvernemental. Le programme a apporté un appui au Président et au Bureau de la Conférence des Parties pour la planification et la coordination des sessions de la Conférence et a contribué à l'établissement des ordres du jour annotés des dixième et onzième sessions de la Conférence des Parties et de la première session de la COP/MOP. Les participants à un atelier organisé par le programme au cours de la vingt et unième session des organes subsidiaires ont proposé des améliorations à apporter au processus intergouvernemental, qui ont été reflétées dans les conclusions adoptées à la vingt-deuxième session des organes subsidiaires concernant des modalités visant à faciliter l'organisation des prochaines sessions des organes intergouvernementaux.

54. Les Parties et les observateurs ont constamment sollicité des avis sur diverses questions de procédure, questions institutionnelles et questions juridiques. L'expérience acquise à l'occasion de cette collaboration étroite avec les Parties a été reflétée dans les travaux de rédaction du Manuel de la Convention, qui sortira de presse avant la onzième session de la Conférence des Parties. Des travaux de recherche juridique sur des questions concernant l'amélioration du fonctionnement des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto ont été entrepris et occupent désormais une place importante. Ces questions concernent les privilèges et immunités des personnes travaillant dans les organes constitués en vertu du Protocole de Kyoto, ce sur quoi des négociations ont démarré avec le Gouvernement allemand et le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU en vue de modifier l'Accord de siège de la Convention conclu entre le Gouvernement allemand, l'ONU et le secrétariat de la Convention.

55. Le secrétariat dispose de meilleurs moyens pour assurer un calendrier intensif de réunions. Le programme «Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence» est le programme du secrétariat principalement responsable de la planification et du suivi de toutes les activités en rapport avec les réunions. Il a collaboré avec les autorités allemandes à la conception du nouveau centre de congrès de Bonn et des installations et salles de réunion du nouveau complexe des Nations Unies à Bonn.

E. Mécanismes de coopération

56. Le programme «Mécanismes de coopération» a fourni un appui concret aux organes de la Convention, notamment à la Conférence des Parties à sa dixième session et au SBSTA à ses vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième sessions, pour la poursuite de la conception et de l'exécution des mécanismes fondés sur l'exécution de projets et du programme relatif aux échanges de droits d'émission au titre du Protocole de Kyoto. Ces travaux ont été entrepris conformément aux Accords de Marrakech (décisions 15/CP.7 à 19/CP.7), à d'autres décisions pertinentes adoptées par la Conférence des Parties à ses huitième, neuvième et dixième sessions, et aux conclusions adoptées par le SBSTA. Des travaux de fond ont été entrepris par les deux sous-programmes relatifs l'un aux mécanismes fondés sur l'exécution de projets et l'autre sur l'échange de droits d'émission et les registres. L'encadrement général, ainsi que la gestion des ressources humaines et financières, a été assuré par le sous-programme «Gestion et coordination».

57. Les travaux du sous-programme relatif aux mécanismes fondés sur l'exécution de projets ont en particulier été axés sur l'appui aux activités du MDP. Des services ont été fournis au Conseiller exécutif du MDP, dans les limites des ressources disponibles, afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions de façon efficace, économique et transparente. Le secrétariat a ainsi aidé le Conseil exécutif et ses groupes d'études et de travail à exécuter des fonctions essentielles telles que accréditation, approbation de méthodes de détermination du niveau de référence et de méthodes de surveillance, enregistrement d'activités de projet au titre du MDP, et affectation de crédits. Il a également contribué à la mise en place du Registre du MDP réalisée par le sous-programme sur l'échange de droits d'émission et les registres.

58. Le MDP est devenu pleinement opérationnel au cours de la période considérée et la demande de services s'est particulièrement accélérée depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. La première activité de projet au titre du MDP a été enregistrée en novembre 2004. Un total de 17 demandes d'enregistrement a été reçu, dont 10 étaient devenues des activités de projet au 30 juin 2005. On peut également mentionner l'accréditation de 10 entités opérationnelles et l'approbation de 17 méthodes de détermination du niveau de référence et méthodes de surveillance, portant le nombre de méthodes approuvées à 22. En outre, 3 méthodes consolidées et 15 méthodes pour petits projets ont été mises à la disposition des concepteurs de projets. Pour le bon fonctionnement du Conseil exécutif et de ses groupes d'études et de travail, le secrétariat a continué de fournir un soutien technique et logistique aux réunions de ces organes et aux travaux entrepris entre des réunions. Un appui a été ainsi apporté à un total de 29 réunions (dont 7 réunions du Conseil exécutif). Le sous-programme a établi le projet du premier plan de gestion du MDP et les projets de troisième rapport (adressé à la Conférence des Parties) et de quatrième rapport (adressé à la COP/MOP) annuels, qui donnaient une image d'ensemble des travaux du MDP.

59. Le sous-programme relatif aux mécanismes fondés sur l'exécution de projet a également joué un grand rôle dans la mobilisation de fonds pour le financement des travaux du MDP. Pour promouvoir une compréhension commune et une approche cohérente des questions les plus fondamentales concernant le MDP, un atelier a été organisé à l'intention du Conseil exécutif et des experts sur lesquels il s'appuie pour ses travaux. Les interactions avec les Parties et autres acteurs intéressés ont été facilitées par l'organisation de séances de questions-réponses à l'occasion de chaque réunion du Conseil exécutif et des sessions de la Conférence des Parties et

des organes subsidiaires, ainsi que par l'actualisation et l'amélioration du site Web du MDP, où sont inscrits plus de 5 000 utilisateurs (plus de 3 000 nouveaux utilisateurs enregistrés au cours de la période considérée). Outre plusieurs services de communication électronique, tels que Extranet (neuf), listes de diffusion (plus de 60) et outils de discussion pour faciliter un échange efficace et économique d'informations entre le Conseil et ses groupes d'études et de travail, le secrétariat propose un service baptisé «CDM News», dont le nombre d'utilisateurs inscrits est passé de 1 500 à près de 4 800 au cours de la période considérée.

60. Le sous-programme a également apporté un appui au SBSTA et au Conseil exécutif du MDP avec la rédaction d'un document technique sur la destruction de l'hydrofluorocarbène-23 pour les consultations organisées par le SBSTA à sa vingt-deuxième session sur les incidences de l'exécution d'activités de projet relevant du MDP pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement, en particulier le Protocole de Montréal. En 2004, le sous-programme a organisé à Moscou (Fédération de Russie) un atelier, qui a réuni plus de 100 participants, sur la mise en œuvre conjointe au titre de l'article 6 du Protocole de Kyoto. Pour que l'information présentée à cet atelier soit accessible à toutes les Parties, une séance d'information sur le même sujet a été organisée au cours de la vingtième session des organes subsidiaires et des informations seront affichées sur le site Web de la Convention.

61. Le sous-programme «Échange de droits d'émission et registres» a concentré ses efforts sur la mise au point de systèmes et de normes techniques permettant de faciliter l'échange de droits d'émission et la comptabilisation des quantités attribuées conformément aux modalités adoptées dans le Protocole de Kyoto. Parmi les résultats et les activités, on peut citer: l'élaboration des caractéristiques techniques des normes d'échange de données devant être appliquées par les registres nationaux des Parties visées à l'annexe B, le registre du MDP et le relevé international des transactions; l'élaboration du cahier des charges et des caractéristiques techniques du relevé international des transactions, qu'appliquera le sous-programme, notamment pour les procédures d'essai et d'initialisation qui permettront aux registres d'établir leurs communications électroniques avec le relevé; la coopération avec les experts et les administrateurs des registres des Parties, notamment par le biais de trois réunions de techniciens; et l'organisation de deux consultations, entre les sessions, sur les systèmes de registre. Le sous-programme a mis en place le registre du MDP en collaboration avec le sous-programme sur les mécanismes fondés sur l'exécution de projets et en a présenté la version 1 à la dixième session de la Conférence des Parties. Des procédures opérationnelles ont été mises au point pour le registre du MDP et ses liens avec d'autres systèmes relevant du MDP.

62. Le sous-programme sur l'échange de droits d'émission et les registres a établi des rapports d'activité adressés au SBSTA, dont il a appuyé les travaux sur différentes questions concernant les systèmes de registre. Il a en outre contribué aux travaux méthodologiques portant sur les quantités attribuées. Il a également joué un rôle important dans la mobilisation de fonds pour ses travaux et a poursuivi l'application de mesures pour une collaboration profitable avec les initiatives prises par les Parties pour se doter d'un système de registre.

63. Le sous-programme sur la gestion et la coordination a assuré la liaison avec les Parties et les acteurs du processus, notamment en représentant le secrétariat à des conférences et ateliers sur les mécanismes du marché, dans la mesure où ses ressources limitées le lui permettaient. L'une de ses principales difficultés a été de mobiliser suffisamment de ressources pour financer ses travaux, en particulier pour assurer un bon fonctionnement du Conseil exécutif du MDP

et le développement du relevé international des transactions. Bien que quelques ressources additionnelles aient été obtenues en 2005 grâce à l'allocation transitoire au titre du Protocole de Kyoto, l'essentiel des ressources pour les activités du programme devait venir de contributions volontaires des Parties au Fonds d'affectation spéciale de la Convention pour les activités complémentaires. Malgré leur ampleur, les ressources mobilisées n'ont pas été à la mesure des besoins, ce qui a provoqué des blocages et des retards.

F. Mise en œuvre

64. Le programme «Mise en œuvre» a coordonné les travaux du SBI à ses vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième sessions et a fourni des conseils au Président de cet organe. Il englobe trois sous-programmes: Mise en œuvre par les Parties visées à l'annexe I, Mise en œuvre par les Parties non visées à l'annexe I, et Gestion et coordination.

65. Le sous-programme «Gestion et coordination» a coordonné les activités de secrétariat ayant trait aux orientations données par la Conférence des Parties au FEM. Il a principalement été axé sur l'application de ces orientations aux activités de projet financées par le FEM qui contribuaient à l'exécution d'activités de projets mondiaux, régionaux et nationaux relatifs aux changements climatiques par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention, assurant ainsi une supervision stratégique des actions du FEM et de ses agents d'exécution. Le sous-programme a également coordonné la collaboration du secrétariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques dans le domaine des changements climatiques.

66. Le sous-programme relatif à la mise en œuvre par les Parties visées à l'annexe I a aidé les Parties à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention par les Parties visées à l'annexe I, en organisant six examens approfondis de communications nationales de Parties visées à l'annexe I, en rédigeant sept rapports d'examen approfondi, divers autres documents et analyses pertinents concernant les examens, une analyse sectorielle des tendances passées et futures des émissions et des facteurs clés en la matière, ainsi qu'une analyse des politiques et des mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I, et de leurs incidences sur les niveaux et les tendances des émissions. Un rapport faisant la synthèse des examens approfondis des communications nationales de Parties visées à l'annexe I a été établi pour la Conférence des Parties à sa dixième session. Trente-deux profils de pays résumant l'information disponible sur différents pays visés à l'annexe I, sur la base de leurs communications nationales et des rapports d'examen approfondi, ont été établis et publiés sur le site Web de la Convention.

67. Un atelier sur la préparation des quatrièmes communications nationales et de rapports faisant état des progrès accomplis au titre du paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, et un atelier sur l'établissement de projection des émissions de gaz à effet de serre ont été organisés en coopération avec d'autres programmes. Un document a été établi, qui présentait différentes options pour la conception d'un outil Internet relatif aux politiques et aux mesures.

68. Le sous-programme a participé à l'organisation du séminaire d'experts gouvernementaux tenu préalablement à la vingt-deuxième session des organes subsidiaires, ainsi qu'à la rédaction d'une publication marquant les 10 premières années d'application de la Convention. Il a également établi, en étroite collaboration avec d'autres programmes, des contributions et des documents sur les aspects opérationnels et méthodologiques de l'adaptation et sur l'atténuation de l'impact des mesures d'intervention sur les Parties non visées à l'annexe I.

69. Le sous-programme relatif à la mise en œuvre par les Parties non visées à l'annexe I a continué d'aider celles-ci à rédiger leurs communications nationales, à travers sa contribution aux travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (GCE). Le GCE a tenu trois réunions, et trois ateliers pratiques ont été organisés à l'intention de 120 experts nationaux originaires de 78 pays non visés à l'annexe I:

- a) Formation aux inventaires de gaz à effet de serre pour la région latino-américaine et caraïbe;
- b) Formation aux inventaires de gaz à effet de serre pour la région asiatique;
- c) Atelier pour la région africaine sur la vulnérabilité et la formation à l'adaptation.

70. Le sous-programme a organisé un atelier sur l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I à l'intention de 99 participants, dont des représentants de 47 Parties non visées à l'annexe I. Le manuel de l'utilisateur relatif aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I a été traduit en espagnol et en français afin d'en faciliter l'utilisation par ces Parties. Le sous-programme a établi des rapports à l'intention du SBI sur les résultats des ateliers et les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du GCE. Il a en outre continué d'apporter un appui au GCE pour son examen des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et sa coopération avec le programme d'aide à l'établissement des communications nationales du FEM et d'autres groupes d'experts.

71. Le sous-programme a contribué à des activités de formation concernant les inventaires de gaz à effet de serre entreprises par le secrétariat et le programme d'aide à l'établissement des communications nationales, comme suit:

- a) Collaboration avec l'Institut des stratégies environnementales mondiales et le GIEC sur des questions techniques ayant trait aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre;
- b) Collaboration avec l'Institut national d'études environnementales du Ministère de l'environnement du Japon, le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis pour l'élaboration de projets régionaux visant à améliorer la qualité des inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

72. Pour ce qui est des activités de promotion et de sensibilisation, le sous-programme rédige et diffuse deux publications: *NAI Update* et *NAI Newsletter*.

G. Méthodes, inventaires et travaux scientifiques

73. Le programme «Méthodes, inventaires et travaux scientifiques» a coordonné les travaux du SBSTA à ses vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième sessions et a fourni des conseils au Président de cet organe. Il a également fourni un appui fonctionnel aux négociations sur divers points de l'ordre du jour de la Conférence des Parties à sa dixième session. Il se compose de trois sous-programmes: Coordination et gestion, Méthodes, et Inventaires. Pour une meilleure utilisation possible des compétences disponibles au sein du programme, les sous-programmes «Méthodes» et «Inventaires» coopèrent étroitement, en particulier sur les questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre.

74. Les travaux du sous-programme relatif aux méthodes ont été axés sur des questions concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation, l'atténuation, les émissions de l'aviation internationale et des transports maritimes internationaux, la recherche et l'observation systématique, les projections, et la coopération avec les organisations internationales.

75. **Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie:** En coopération avec le sous-programme relatif aux inventaires, le sous-programme sur les méthodes a aidé les Parties à établir les tableaux du cadre commun de présentation (CRF) pour le secteur UTCATF en vertu du Protocole de Kyoto, à la suite de quoi la Conférence des Parties à sa dixième session a transmis une décision sur cette question à la COP/MOP. En coopération avec le programme de coopération, le sous-programme a aidé les Parties à concevoir des modalités et des procédures simplifiées pour des activités de projet concernant le boisement et le reboisement à petite échelle au titre du MDP, et des mesures visant à faciliter l'exécution de ces activités, à la suite de quoi la Conférence des Parties à sa dixième session a adopté une décision sur le sujet et a transmis une décision pertinente à la COP/MOP. Le sous-programme a également organisé un atelier sur les produits ligneux récoltés, qui a alimenté les débats du SBSTA sur la question.

76. **Impacts, vulnérabilité et adaptation, et atténuation:** En réponse à des demandes émanant du SBSTA, le sous-programme a apporté un appui aux échanges d'informations entre les Parties sur l'adaptation et l'atténuation en organisant trois ateliers, pendant la session, sur l'adaptation et trois sur l'atténuation. Il a également fourni des informations sur la documentation existante relative aux liens entre adaptation et développement durable sur le site Web de la Convention. Le sous-programme a poursuivi ses efforts pour aider les Parties à sélectionner les méthodes les plus appropriées pour leurs évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, à travers l'établissement et la mise à jour régulière d'un répertoire des méthodes et outils permettant d'évaluer les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques. Ce répertoire est accessible sur Internet et apporte une information essentielle sur plus de 90 méthodes. Le sous-programme a également organisé une réunion d'experts sur l'examen des méthodes et outils, ainsi qu'une réunion parallèle avec les utilisateurs des méthodes et outils relatifs à l'adaptation et à la vulnérabilité pour inaugurer le répertoire informatique actualisé.

77. **Émissions provenant de l'aviation internationale et des transports maritimes:** Le sous-programme a continué d'aider les Parties dans leurs travaux sur les questions de méthodologie relatives à l'amélioration des estimations des émissions de gaz à effet de serre de ces deux activités de transport. Il a renforcé sa coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale, avec notamment l'organisation de deux réunions d'experts sur des questions relatives aux méthodes, qui ont alimenté les discussions sur ce sujet du SBSTA.

78. **Recherche et observation systématique:** Ce sous-programme a continué de travailler avec d'autres organisations sur les systèmes d'observation mondiaux du climat et sur la facilitation et le soutien d'activités relatives à l'observation systématique, y compris la conception et le suivi du plan de mise en place du Système mondial d'observation du climat à l'appui de la Convention. Il a également contribué à l'examen de questions relatives à la recherche et à faciliter les échanges d'informations entre experts, décideurs et représentants des milieux de la recherche internationale en organisant une réunion parallèle sur les besoins en matière de recherche concernant la Convention.

79. **Projections:** En réponse à une demande émanant du SBSTA, le sous-programme a organisé, en coopération avec le sous-programme relatif à la mise en œuvre, un atelier sur les projections d'émissions de Parties visées à l'annexe I, qui a permis un échange d'informations et d'expériences entre experts, en tant que contribution à l'élaboration des quatrièmes communications nationales de ces Parties.

80. **Coopération avec des organisations internationales:** En coopération avec le sous-programme relatif aux inventaires, le sous-programme relatif aux méthodes a activement participé aux travaux du GIEC relatifs à l'élaboration des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* en assistant aux réunions organisées par le GIEC et en proposant des observations relatives aux projets présentés. Il a également participé aux travaux du GIEC et du Groupe de l'évaluation technique et économique issu du Protocole de Montréal relatifs à l'établissement d'un rapport spécial sur la protection de la couche d'ozone et du système climatique mondial. Le sous-programme a accueilli une réunion du Groupe de liaison commun (GLC) et, en coopération avec les secrétariats de la Convention-cadre et de la Convention sur la diversité biologique, a élaboré différentes options pour un renforcement de la coopération entre les trois Conventions de Rio, pour examen par le Groupe de liaison commun.

81. Les travaux du sous-programme relatifs aux inventaires ont été axés sur l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la cohérence du processus d'examen, conformément aux lignes directrices pertinentes de la Convention, et ont donc contribué à la fiabilité de l'information sur les émissions et les tendances des gaz à effet de serre fournie à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires.

82. **Activités d'examen:** Pour le cycle d'examen des inventaires de 2004, le sous-programme a organisé huit examens dans les pays, quatre examens centralisés et deux examens sur dossier, ainsi que la deuxième réunion des examinateurs principaux des inventaires. Ces examens ont abouti à l'élaboration de 38 rapports de situation – un rapport de synthèse et d'évaluation et 37 rapports individuels. Presque tous les rapports d'examen ont été achevés dans les délais. Pour le cycle d'examen des inventaires de 2005, le sous-programme a établi 39 rapports de situation et un rapport de synthèse et d'évaluation, et a organisé la troisième réunion des examinateurs principaux des inventaires. Il a également présenté aux Parties une information sur les émissions et les tendances des gaz à effet de serre par le biais d'un document officiel et du site Web de la Convention. Conformément à la décision 12/CP.9, il a élaboré et mis en place des procédures pour l'application du code de pratique pour le traitement de l'information confidentielle au cours de l'examen des inventaires, et a élaboré un accord relatif à des services d'experts pour les examens qui a été signé par tous les experts ayant participé aux examens des inventaires en 2004.

83. **Système d'information sur les gaz à effet de serre et outils informatiques correspondants:** Le sous-programme a poursuivi le développement d'un système d'information sur les gaz à effet de serre et des outils informatiques correspondants pour la notification des données d'inventaire par les Parties et l'analyse et la présentation de ces données. Il a également poursuivi la mise au point du nouveau logiciel pour la notification des inventaires nationaux de gaz à effet de serre par les Parties visées à l'annexe I; une première version a été diffusée en décembre 2004 et a été utilisée par quatre Parties pour leur notification de 2005. Le sous-programme a élaboré un module de tableur spécifique pour la notification des émissions et des absorptions du secteur UTCATF, qui a été utilisé par 19 Parties en 2005. Les inventaires

présentés par 37 Parties visées à l'annexe I en 2004 et 38 en 2005 ont été importés et intégrés dans la base de données sur les gaz à effet de serre de la Convention.

84. **Formation d'examineurs:** Le sous-programme a achevé la mise au point d'un cours de formation de base à l'examen des inventaires sous la forme de modules en ligne en 2004 et a dispensé ce cours, dont une partie est sous la forme de séminaire, en 2004 et 2005. En 2004 et 2005, 50 experts ont participé aux cours de formation et 43 ont réussi l'examen et ont été invités à participer aux cycles d'examen des inventaires de 2004 et 2005. Le sous-programme a également élaboré un module de formation en ligne relatif au secteur UTCATF à l'intention des examinateurs des inventaires et a organisé un cours d'apprentissage en ligne et un séminaire. Sur les 29 experts qui ont participé au cours et au séminaire, 26 ont réussi l'examen.

85. **Notification de l'information relative aux quantités attribuées en vertu du Protocole de Kyoto:** En collaboration avec le programme de coopération, le sous-programme a aidé les Parties à élaborer une présentation électronique normalisée de l'information relative aux quantités attribuées en vertu du Protocole de Kyoto, ce qui a conduit la Conférence des Parties à sa dixième session à transmettre une décision sur cette question à la COP/MOP.

86. **Ajustements au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto:** En coopération avec le sous-programme relatif aux méthodes, le sous-programme a achevé ses travaux sur les directives techniques relatives aux méthodes d'ajustement au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto, y compris les directives pour les ajustements concernant le secteur UTCATF. À sa onzième session, la Conférence des Parties devrait prendre une décision sur cette question, et transmettre une décision à la COP/MOP.

H. Développement durable

87. Le programme «Développement durable» a apporté un appui aux organes subsidiaires sur des questions concernant: le développement et le transfert de technologies, y compris au Groupe d'experts sur le transfert de technologies (GETT); l'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques et l'appui aux pays les moins avancés (PMA), ainsi que l'appui au Groupe d'experts des PMA; le renforcement des capacités; et diverses activités se rapportant à l'article 6 de la Convention. Il se compose de trois sous-programmes: Coordination et gestion, Technologies, et Adaptation et appui aux pays les moins avancés (PMA).

88. Le sous-programme «Coordination et gestion» a aidé à la préparation et à l'organisation d'une réunion de présession de spécialistes du renforcement des capacités à la vingt et unième session du SBI, qui a abouti à une révision des instruments de renforcement des capacités à la dixième session de la Conférence des Parties. Devant l'impossibilité d'obtenir des fonds supplémentaires pour financer des activités additionnelles relatives au renforcement des capacités, les activités relatives au centre de documentation ont été suspendues.

89. Le sous-programme a continué d'aider les Parties à mettre en œuvre le programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention. Il a renforcé sa coopération avec le PNUE pour la planification et l'organisation de trois ateliers régionaux sur l'article 6 de la Convention. Deux de ces ateliers (un pour l'Afrique et un pour l'Amérique latine et les Caraïbes) ont déjà eu lieu. Un modèle à petite échelle de centre d'échange d'informations sur l'article 6 a été présenté aux Parties à la vingtième session du SBI et a servi de base à de plus amples consultations avec les Parties. À partir des observations exprimées par les Parties et avec l'assistance d'un consultant, le secrétariat a présenté une étude de faisabilité sur la poursuite de la mise en place de ce centre d'échange d'informations en deux étapes.

90. Le sous-programme «Technologies» a continué d'aider les Parties à appliquer le paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention et la décision 4/CP.7. Il a apporté un appui au GETT pour l'organisation de trois réunions ordinaires et l'exécution de son programme de travail annuel. Suite à des demandes émanant du SBSTA à ses dix-neuvième et vingtième sessions, un atelier sur des options novatrices pour le financement du développement et du transfert de technologies et un séminaire sur le développement et le transfert de technologies pour l'adaptation aux changements climatiques ont été organisés.

91. Le sous-programme a achevé une enquête par questionnaire visant à évaluer l'efficacité de l'utilisation du centre d'échange d'informations sur les technologies de la Convention (TT:CLEAR), et le rapport de cette enquête a été examiné par le SBSTA à sa vingtième session. Le centre d'échange d'informations TT:CLEAR a été maintenu et amélioré. Le sous-programme a également travaillé sur un projet pilote de mise en réseau du TT:CLEAR avec un certain nombre de centres nationaux et régionaux d'information sur les technologies dans les pays en développement.

92. Des contacts ont été pris avec le PNUD pour une analyse préliminaire des résultats des évaluations des besoins technologiques. Le sous-programme a collaboré avec des organisations non gouvernementales professionnelles et industrielles pour préparer une réunion sur différentes questions concernant la mise en place d'un environnement favorable au transfert de technologies.

93. Le sous-programme «Adaptation et appui aux PMA» a continué de contribuer aux négociations sur différentes questions liées aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention, y compris les questions relatives à la mise en service du Fonds en faveur des PMA pour l'application de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Il a organisé des consultations de présession sur le Fonds en faveur des PMA avant la vingt-deuxième session du SBI, qui ont beaucoup contribué à une conclusion positive des négociations sur cette question au cours de la session. En coopération avec le programme relatif à la mise en œuvre, le sous-programme a contribué aux négociations sur le paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention, ce qui a conduit à l'adoption de la décision 1/CP.10 – programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de ripostes.

94. Le sous-programme a également continué de soutenir les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés sur le processus d'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, et en préparation de la phase de mise en œuvre de ces programmes. Il a commencé d'établir une liste d'experts régionaux, de créer une base de données sur les stratégies locales d'adaptation et de réaliser une évaluation comparative d'activités d'adaptation à l'appui de l'évaluation de l'adaptation au titre de ces programmes d'action nationaux. Quatre documents techniques ont été établis. Un «NAPA Primer» (sorte d'ABC du processus) a également été élaboré, qui constitue une introduction progressive au processus des programmes d'action nationaux et à ses éléments. Pour contribuer à une diffusion simple et efficace de l'information, le sous-programme continue de consacrer une page Web à faible largeur de bande aux questions relatives aux PMA, d'un accès facile pour les négociateurs et les spécialistes originaires de ces pays. La coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres entités internationales et régionales s'est intensifiée à l'appui du processus relatif aux programmes d'action nationaux. Des questionnaires ont périodiquement été adressés aux négociateurs des PMA pour suivre et évaluer la qualité de l'appui fourni par le secrétariat.

IV. RESSOURCES HUMAINES

A. Personnel

95. Par sa décision 16/CP.9, la Conférence des Parties a approuvé, pour l'exercice biennal 2004-2005, un tableau d'effectifs comprenant 83 postes d'administrateur et 46,5 postes de la catégorie des services généraux au titre du budget de base de la Convention et de l'allocation transitoire pour les activités en rapport avec le Protocole de Kyoto. En outre, 66 postes permanents étaient financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, le Fonds de Bonn et les dépenses d'appui au programme (frais généraux). Le tableau 10 compare le nombre de postes approuvés avec le nombre de postes pourvus au 30 juin 2005. On entend par «postes pourvus» les postes occupés par des personnes titulaires d'un engagement d'un an ou plus et nommées à des postes permanents après avoir franchi toutes les étapes du recrutement. Le taux relativement élevé de postes permanents vacants s'explique par le gel de plusieurs postes et l'attente d'un recrutement sur des postes financés au titre du Protocole de Kyoto, qui n'ont été établis qu'après l'entrée en vigueur du Protocole. De plus, le secrétariat a voulu faire preuve de prudence dans le recrutement sur ces postes vacants en attendant les résultats des négociations relatives au budget que le SBI devait mener à sa vingt-deuxième session.

96. Outre les 143 fonctionnaires recrutés sur les 142,5 postes permanents, 5 administrateurs et 15 agents des services généraux avaient été engagés à titre temporaire au 30 juin 2005.

Tableau 10. Nombre de postes permanents et de postes pourvus par source de financement, au 30 juin 2005

	Budget de base		Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires		Fonds de Bonn		Allocation de fonds pour frais généraux		Total	
	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu
ASG	1	1							1	1
D-2	4	2							4	2
D-1	6	5					1		7	5
P-5	9	6					1		10	7
P-4	21	14	2				3	2	26	16 ^a
P-3	34	22	11	5	2	2	5	4	52	33
P-2	8	8	2	2	1		1	1	12	11
P-1				1	1				1	1
Total partiel	83	58	16	8	3	2	11	8	113	76
Agents des services généraux	46,5	35,5	9	7	6	4	21	20	81,5	66,5
Total	129,5	93,5	25	15	9	6	32	28	194,5	142,5

^a Un poste est occupé par un fonctionnaire à une classe inférieure pour des raisons administratives uniquement.

97. Le tableau 11 a) indique la répartition géographique du personnel en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Le tableau 11 b) indique la répartition du personnel en poste dans la catégorie des administrateurs entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I, ainsi que la répartition par sexe. Suite à la demande formulée par le SBI à sa vingt et unième session (FCCC/SBI/2004/19, par. 104), des efforts ont été entrepris pour nommer aux postes de responsabilité ou de direction au secrétariat des fonctionnaires recrutés sur une base géographique plus large. Les coordonnateurs et directeurs ont reçu pour instruction de donner davantage la priorité au recrutement de nationaux des Parties non visées à l'annexe I et de femmes, en vue de mieux assurer l'équilibre dans la proportion entre Parties et entre sexes avant la fin de l'exercice biennal. En outre, le secrétariat a décidé de faire paraître des avis de vacance de poste dans les publications s'adressant aux cadres de Parties non visées à l'annexe I, qui sont spécialisés dans les domaines voulus.

Tableau 11 a). Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2005

Classe	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe occidentale et autres États	Total
ASG					1	1
D-2			1		1	2
D-1		1		2	2	5
P-5	3	1	1		2	7
P-4	1	4	3	2	6	16
P-3	3	7	5	1	17	33
P-2	1	3	1	3	3	11
P-1					1	1
Total	8	16	11	8	33	76
Pourcentage du total	10,5	21,1	14,5	10,5	43,4	100

Tableau 11 b). Répartition des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur: répartition entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I et répartition par sexe

Classe	Parties visées à l'annexe I	Parties non visées à l'annexe I	Hommes	Femmes
ASG	1			1
D-2	1	1	2	
D-1	4	1	4	1
P-5	2	5	5	2
P-4	9	7	12	4
P-3	20	13	18	15
P-2	7	4	9	2
P-1	1			1
Total	45	31	50	26
Pourcentage du total	59,2	40,8	65,8	34,2

B. Consultants et vacataires

98. Entre le 1^{er} janvier 2004 et le 30 juin 2005, 104 consultants et vacataires ont été engagés et ont fourni ensemble 212,3 mois de travail pour un coût total de 1 678 037 dollars des États-Unis, tous financements confondus. Le tableau 12 indique la répartition de ces services entre les différents programmes.

Tableau 12. Consultants et vacataires, par programme, du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2005

Programme	Mois-personne	Coût (en dollars des États-Unis)
Direction exécutive et administration	4,0	18 340
Services administratifs	11,8	126 660
Services d'information	24,2	163 780
Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	35,4	172 658
Mécanismes de coopération	29,3	540 756
Mise en œuvre	34,0	122 257
Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	57,8	390 407
Développement durable	15,8	143 179
Total	212,3	1 678 037

V. RESPONSABILITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

99. Le secrétariat suit constamment l'évolution des meilleures pratiques en matière de responsabilités sociales, tant au sein de l'Organisation et des organismes des Nations Unies qu'ailleurs. L'accent a été mis sur l'amélioration des conditions de travail et des politiques de perfectionnement du personnel. Chaque fois que possible, eu égard aux contraintes d'organisation et de fonctionnement, des politiques et procédures sont élaborées en vue de donner au personnel la possibilité de mieux équilibrer vie professionnelle et vie personnelle. Pendant l'année écoulée, un certain nombre de mesures d'assouplissement ont été introduites à titre d'essai, notamment l'horaire à la carte, le télétravail, le calendrier de travail comprimé et les activités de formation pendant les pauses habituelles.

100. La formation continue de jouer un rôle majeur dans la vie du secrétariat, l'objectif ultime étant de tirer tout le parti possible des ressources humaines afin de réaliser les buts de l'organisation. Le programme de formation en externe offre aux fonctionnaires la possibilité de développer et d'améliorer leurs capacités professionnelles dans des domaines intéressant leur travail au secrétariat. Des cours de langues (espagnol et français) continuent d'être dispensés, et le secrétariat étudiera au cours des prochains mois la possibilité d'offrir une formation dans d'autres langues officielles de l'ONU.

101. Le secrétariat a entrepris d'élaborer, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Bonn, une politique fondée sur l'idée d'un bureau écologique et des systèmes de transport durables. Cette politique, qui couvrira un large éventail de questions

à prendre en compte pour assurer la «pérennité écologique» du bureau, devrait prendre effet après l'installation du secrétariat dans le nouveau complexe des Nations Unies à Bonn.

102. En un premier temps, les efforts faits pour protéger l'environnement ont surtout consisté à identifier les émissions de gaz à effet de serre résultant du processus de la Convention et à en rendre compte. Un premier inventaire de ces émissions pour l'exercice biennal en cours a été dressé à cette fin. Le tableau 13 résume, pour la commodité du lecteur, les émissions pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2005. Les émissions sont détaillées sur le site Web de la Convention⁵.

**Tableau 13. Résumé des émissions de gaz à effet de serre
issues du processus de la Convention**
(en tonnes d'équivalent CO₂)

Type d'émissions	2004	2005	Total
Émissions directes et absorptions			
Véhicules du secrétariat	3,7	2,4	6,1
Émissions dues indirectement à la consommation d'énergie			
Électricité	817	408,5	1 225,5
Émissions indirectes			
Déplacements	28 061	4 097	32 158
Locaux de réunion	1 236	192	1 428
Déchets	49,8	24,9	74,7
Eaux usées	83,6	41,8	125,4
Total partiel	29 430,4	4 355,7	33 786,1
Total des émissions	30 251,1	4 766,6	35 017,7

103. Le secrétariat pourra envisager la publication d'une information plus complète concernant les répercussions des activités sur l'environnement, dans les domaines considérés et dans d'autres encore, après son installation dans le nouveau complexe des Nations Unies, qui lui donnera la possibilité d'établir des niveaux de référence appropriés.

⁵ http://unfccc.int/secretariat/ghg_inventory/items/3539.php.

Annexe

Projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2004-2005

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Mise en réseau des connaissances: constitution d'une base de données intégrée pour l'échange d'informations. Au titre de ce projet, commencé en mars 2000, le secrétariat organise, stocke et extrait les données, informations et connaissances techniques dont il dispose et donne accès à celles-ci aux Parties et aux organisations ayant qualité d'observateur en vue de faciliter la participation au processus de la Convention et de susciter une mise en réseau des connaissances. Comme dans le passé, ce projet sert à appuyer la tenue à jour et le développement du «portail de données» de la Convention pour les ensembles de données clefs du secrétariat, et à établir un inventaire complet de tous les autres systèmes et bases de données du secrétariat. Un poste P-2 est financé au titre de ce projet.</p>	187 500
<p>Relance du site Web de la Convention. Ce projet, commencé le 1^{er} février 2003, a pour objet de relancer le site Web de la Convention, qui est le principal portail extérieur diffusant des données, des documents et des informations concernant la Convention à l'intention des Parties, des observateurs, des médias et du grand public, ainsi que, au plan interne, de tous les programmes qui travaillent sur la Convention. Grâce à ce projet, les données, les informations et les documents peuvent tous être consultés à une adresse Internet unique, sur un site organisé d'une manière cohérente et normalisée pour en faciliter l'accès. En un deuxième temps, c'est-à-dire en 2005, le projet sera axé sur de nouvelles mises au point et améliorations de la nouvelle structure de navigation du site Web, afin de répondre aux besoins des Parties. La fonction d'archivage des documents de la bibliothèque de la Convention sera incorporée au site Web afin que les documents officiels puissent être continuellement consultés sur l'Internet.</p>	410 447
<p>Site Web de la Convention: création d'un portail en espagnol. Ce projet a été lancé le 1^{er} juillet 2003 en vue de créer un portail/une page d'accueil en espagnol sur le site Web de la Convention. Les intéressés – principalement les Parties, les observateurs, les médias et le grand public – hispanophones ont ainsi accès à présent à des informations sur l'évolution du climat. En outre, le projet a permis de publier un certain nombre d'informations en espagnol.</p>	44 649
<p>Réseaux informatiques et communication des données. Ce projet, commencé le 1^{er} septembre 2004, a pour objet de promouvoir la communication des données et la mise en réseau des systèmes informatiques et bases de données spécialisés, élaborés par les programmes au sein du secrétariat. Le projet assure la sécurité et la fiabilité des systèmes TIC (technologies de l'information et de la communication) du secrétariat et de ses infrastructures de réseau, y compris une disponibilité générale des services, assortie d'une base technologique stable des communications électroniques du secrétariat. Un poste P-3 est financé au titre de ce projet.</p>	269 383

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Manuel sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Au titre de ce projet, lancé le 1^{er} février 2002, le secrétariat élaborera et publiera un manuel sur la Convention qui servira d'outil de référence aux Parties et aux autres entités qui s'intéressent aux négociations relatives aux changements climatiques. La version anglaise sera terminée en 2005. Les versions dans d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sont prévues pour l'exercice 2006-2007.</p>	99 394
<p>Consultations informelles de haut niveau en vue de la dixième session de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine). Ces consultations ont eu lieu en septembre 2004. La présidence argentine de la dixième session de la Conférence des Parties avait souhaité tenir des consultations avec un groupe représentatif des Parties sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la session. Le secrétariat a pris des dispositions pour que des représentants des Parties remplissant les conditions requises puissent y participer.</p>	22 986
<p>Activités méthodologiques liées au secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) et perfectionnement des bases de données relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I et des autres Parties. Ce projet, qui a commencé le 1^{er} avril 2002, a pour objet d'analyser les données relatives au secteur UTCATF communiquées dans les inventaires nationaux de GES des Parties, de favoriser la cohérence des travaux concernant ce secteur entre le secrétariat de la Convention et les autres organismes de l'ONU, et d'intégrer en une base de données commune les données d'inventaire des Parties visées à l'annexe I et celles des autres Parties. Ce projet a pris fin en 2004.</p>	88 510
<p>Travaux sur les méthodes d'ajustement en application du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto et activités des examinateurs principaux des inventaires au titre de la Convention. Dans le cadre de ce projet, commencé le 1^{er} février 2002, il a été organisé un atelier sur les ajustements, qui a permis d'achever, à la huitième session de la Conférence des Parties, l'élaboration des directives techniques concernant les méthodes de calcul des ajustements à opérer. Une réunion d'examineurs principaux a été tenue et la poursuite des travaux sur les ajustements a elle aussi bénéficié d'un soutien, de sorte que les Parties et les équipes composées d'experts ont pu, comme l'avait demandé la Conférence des Parties dans sa décision 20/CP.9, se familiariser avec les méthodes d'ajustement durant le processus d'examen des inventaires pour la période 2003-2005.</p>	109 826
<p>Programme de travail destiné à aider le SBSTA à arrêter des définitions et des modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 pendant la première période d'engagement. Ce projet, qui a démarré le 1^{er} février 2002, a été prolongé afin d'aider le SBSTA à élaborer un projet de décision sur les modalités et procédures concernant les activités de boisement et de reboisement à petite échelle dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP) et sur les mesures propres à faciliter</p>	53 028

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>L'exécution d'activités de boisement et de reboisement à petite échelle dans le cadre de ce mécanisme. La Conférence des Parties a adopté les décisions 13/CP.10 et 4/CP.10 qui ont trait à ces questions.</p>	
<p>Base de données relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et appui logiciel au processus d'examen des GES. Ce projet, lancé le 1^{er} novembre 2002, vise à fournir un appui supplémentaire continu à la mise au point de la base de données sur les GES et des logiciels pour la notification et l'examen des inventaires de GES dans le cadre de la Convention, suivant les processus établis par les décisions 18/CP.8 et 19/CP.8. Ce projet met l'accent sur l'élaboration d'un nouveau logiciel pour le cadre commun de présentation des rapports, qui sera utilisé par les Parties visées à l'annexe I, la mise au point d'outils logiciels en vue d'appuyer l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I, et l'enrichissement des informations sur les émissions de GES et leurs tendances, qui doivent être communiquées aux Parties, et ce, par des documents et à travers le site Web de la Convention. Deux postes P-3 et un poste d'agent des services généraux sont financés au titre de ce projet.</p>	883 680
<p>Activités de formation à l'intention des membres des équipes d'examen. Ce projet a été lancé en mai 2003 dans le but d'élaborer et d'appliquer un programme de formation à l'intention des experts chargés d'examiner les inventaires par un apprentissage en ligne et des séminaires de fin d'études. Ce programme de formation, dont l'exécution est près d'être achevée, a amélioré la qualité des activités d'examen des inventaires de GES, comme il avait été demandé dans les décisions 12/CP.9 et 21/CP.9.</p>	377 096
<p>Programme de travail destiné à aider le SBSTA à examiner les questions liées au secteur UTCATF. Ce projet a été lancé dans les premiers mois de 2004 en vue d'analyser les informations intéressant le secteur UTCATF dans le cadre de la Convention, d'appuyer la mise au point du cadre commun de présentation des rapports pour le secteur, et de former des experts chargés d'examiner les inventaires qui devront analyser les informations concernant le secteur UTCATF compte tenu des indications du guide des bonnes pratiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (<i>Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry</i>). Le projet a également servi à appuyer d'autres activités concernant le secteur UTCATF, notamment l'organisation d'un atelier sur les produits ligneux récoltés.</p>	135 158
<p>Organisation, en marge de la vingtième session du SBSTA, de deux ateliers sur les mesures d'adaptation et les activités d'atténuation découlant de l'examen du troisième rapport d'évaluation du GIEC. Deux ateliers ont été organisés en marge de la session du SBSTA en vue d'examiner certaines questions liées aux nouveaux points de l'ordre du jour, à savoir la vulnérabilité et les risques, les solutions et les possibilités, et le développement durable.</p>	40 563

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Programme de travail sur les activités relatives au nouveau point de l'ordre du jour concernant les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, et les travaux connexes de collecte et de diffusion de l'information sur la vulnérabilité et les méthodes et outils d'adaptation. Ce projet, qui a commencé le 1^{er} septembre 2004, a pour objet de faciliter l'examen, par le SBSTA à sa vingt et unième session, des aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements (y compris l'organisation d'un atelier au cours de la session), et d'améliorer la diffusion de l'information sur la vulnérabilité et les méthodes et outils d'adaptation par une révision et une mise à jour du recueil de la Convention sur la vulnérabilité et les méthodes et outils d'adaptation.</p>	21 930
<p>Développement de la base de données servant à la compilation et à la comptabilisation annuelles des inventaires des émissions et des quantités attribuées au titre du Protocole de Kyoto. Ce projet, qui a commencé en février 2005, a pour objet de développer la base de données servant à la compilation et à la comptabilisation, de telle sorte qu'il soit possible de suivre, de vérifier et d'archiver les inventaires des émissions et les quantités attribuées au titre des paragraphes 7 et 8 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Les activités préparatoires sont déjà en cours.</p>	303 541
<p>Élaboration d'une interface pour les inventaires des émissions de gaz à effet de serre (première phase, prototype). Ce projet, qui a démarré en mai 2005, a pour but l'élaboration d'un prototype qui permettrait aux Parties d'avoir accès aux données d'inventaire pertinentes, comme l'a demandé le SBSTA à sa vingt et unième session.</p>	44 248
<p>Activités liées au Groupe d'experts des pays les moins avancés. Ce projet a été lancé le 1^{er} février 2002 pour donner suite aux décisions de la septième session de la Conférence des Parties concernant les pays les moins avancés qui sont des Parties, le but étant d'appuyer les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés et les autres éléments du programme de travail concernant lesdits pays. L'engagement considéré a servi à financer un poste d'agent des services généraux pendant l'exercice biennal 2004-2005. Ce projet a pris fin en avril 2005.</p>	73 235
<p>Renforcement des capacités du secrétariat en matière de renforcement des capacités. Ce projet a été lancé le 1^{er} mars 2003 pour appuyer le processus intergouvernemental de renforcement des capacités et faciliter l'exécution des activités énoncées dans les cadres reproduits en annexe aux décisions 2/CP.7 et 3/CP.7. Pendant l'exercice biennal en cours, les activités ont consisté notamment à préparer et organiser une réunion de présession rassemblant des spécialistes du renforcement des capacités, avant la vingt et unième réunion du SBI, réunion qui, avec un certain nombre de documents qui avaient été établis par le secrétariat et les négociations auxquelles le SBI a apporté son appui à sa vingt et unième session, a fait que la Conférence des Parties a pu procéder à un examen fructueux des cadres</p>	132 703

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>pour le renforcement des capacités, à sa dixième session. Des efforts ont continué d'être faits en vue d'assurer la coordination interne, de même que la cohérence externe dans ce domaine. Les activités relatives à la bibliothèque de consultation n'ont pas été poursuivies, faute de ressources. Une équipe de travail interne sur les mesures d'adaptation a été mise sur pied et s'est réunie plusieurs fois en vue d'améliorer la cohérence interne. Un poste d'agent des services généraux est financé au titre de ce projet.</p>	
<p>Appui à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT). Ce projet a été lancé le 1^{er} septembre 2003 pour faciliter l'exécution du programme de travail du GETT, le but étant de recommander au SBSTA de prendre les mesures complémentaires voulues et d'aider les Parties à mettre en œuvre le cadre par des actions judicieuses et efficaces, propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Les activités menées pendant l'exercice biennal 2004-2005 pour appuyer l'exécution de ce programme de travail ont consisté notamment à organiser deux ateliers, l'un sur les solutions novatrices pour le financement du transfert des technologies et l'autre sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'à préparer des documents techniques et d'information.</p>	298 862
<p>Appui au système FCCC d'information sur les technologies (TT:CLEAR). Ce projet, commencé le 1^{er} janvier 2003, vise à concevoir et mettre en œuvre un programme de communication permettant de faire connaître le système TT:CLEAR aux utilisateurs cibles, de repérer et d'analyser des moyens de faciliter l'accès des utilisateurs au système, de mettre à jour et gérer l'actuel système FCCC d'information sur les technologies, notamment en mettant en évidence toute lacune d'information, et de faire des recommandations tendant à améliorer le système. Les activités menées pendant l'exercice biennal 2004-2005 ont consisté notamment à réaliser une étude auprès des clients en vue d'évaluer l'efficacité de l'utilisation du système TT:CLEAR. Il a été rendu compte des résultats de cette étude au SBSTA à sa vingtième session.</p>	43 447
<p>Soutien aux activités du secrétariat relatives à l'article 6 de la Convention. Ce projet a été lancé le 1^{er} janvier 2002 pour donner suite à la demande du SBSTA tendant à assurer de façon économique la diffusion des enseignements tirés, des meilleures pratiques et d'autres produits d'information. Ce projet a permis d'organiser trois ateliers régionaux à ce jour et d'élaborer un prototype de centre de documentation en réseau à petite échelle. Le prototype opérationnel sera lancé à la onzième session de la Conférence des Parties. Un poste d'agent des services généraux est financé au titre de ce projet.</p>	346 063
<p>Appui au Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2004-2005. L'objectif de ce projet est de donner suite aux dispositions de la décision 7/CP.9 concernant les activités du Groupe d'experts pendant l'exercice biennal 2004-2005. Un poste d'agent des services généraux est financé au titre de ce projet.</p>	316 410

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Programme FCCC de bourses d'études. Le programme de bourses a été créé en 1998 à la suite d'une décision des Parties d'offrir des possibilités de formation dans le domaine des changements climatiques à de jeunes cadres originaires de pays en développement ou en transition qui, sans cela, n'auraient pas l'occasion de vivre une expérience internationale. Trois boursiers ont reçu une aide en 2004.</p>	50 622
<p>Consultations sur le Fonds pour les pays les moins avancés. Le projet a commencé le 1^{er} mars 2005. Une réunion de présession a été tenue avant la vingt-deuxième session du SBI, afin de faciliter les négociations relatives au Fonds. Le suivi des résultats enregistrés aux négociations tenues lors de la vingt-deuxième session du SBI et de la onzième session de la Conférence des Parties sera assuré.</p>	129 400
<p>Mécanisme pour un développement propre (MDP). Ce projet, lancé au début de 2002, a pour objet de faciliter la mise en route rapide du MDP en complétant les ressources disponibles au titre du budget de base, étant entendu qu'il est prévu que le MDP deviendrait financièrement autonome. Des activités supplémentaires ont été ajoutées pour développer encore le MDP, afin d'appuyer, en particulier, l'accréditation, l'enregistrement de projets, la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions, la communication des informations et la synthèse des méthodes d'établissement et d'observation des niveaux de référence. À l'heure actuelle, 5 des 19 postes (soit 3 postes d'administrateurs et 2 de la catégorie des services généraux) qui sont financés au titre de ce projet sont pourvus; la procédure de recrutement sur 5 autres postes est en cours.</p>	4 642 866
<p>Programme de travail sur les normes techniques des registres et du relevé des transactions. Ce projet, lancé le 1^{er} février 2002, permet un échange d'informations entre les Parties et fournit des ressources pour les travaux du secrétariat en ce qui concerne la création et la mise en place des registres nationaux, du registre du MDP et du relevé des transactions. À l'heure actuelle, un poste P-3 est financé au titre de ce projet.</p>	1 128 623
<p>Ressources nécessaires aux activités liées à l'article 6 du Protocole de Kyoto. Ce projet a été lancé en mars 2004 dans le but de promouvoir, d'anticiper et de faciliter la création et le fonctionnement du Comité de supervision de l'application de l'article 6. La procédure de recrutement de deux administrateurs et d'un agent des services généraux a été mise en route.</p>	113 141
<p>Examen approfondi des troisièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I. Ce projet a été entrepris le 1^{er} janvier 2002 dans le but d'achever l'examen approfondi des communications nationales des Parties visées à l'annexe I et d'élaborer la compilation-synthèse des communications nationales. Le projet a pris fin le 30 juin 2004.</p>	34 209
<p>Soutien et facilitation des efforts que font les Parties non visées à l'annexe I pour appliquer la Convention. Ce projet, qui a commencé le 1^{er} janvier 2004, a pour objet d'aider les Parties non visées à l'annexe I à appliquer la Convention par la préparation et la diffusion de documents ou de rapports portant, par exemple, sur les ressources financières et l'aide</p>	308 672

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>technique nécessaires et les mesures prises pour appliquer la Convention, qui sont fondées notamment sur les informations figurant dans leur communication nationale initiale, les rapports de compilation-synthèse sur les communications nationales initiales, les documents techniques pertinents, les rapports publiés par le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution, ainsi que ceux d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux. Un poste P-3 et un poste G-4 sont financés au titre de ce projet.</p>	
<p>Appui à la mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (GCE), y compris la facilitation de l'application des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales. Ce projet, qui a commencé le 1^{er} janvier 2004, a été conçu pour donner suite à la décision 3/CP.8 en facilitant et en appuyant les travaux du GCE, le but étant de recommander au SBI d'autres mesures appropriées concernant le mandat et les attributions du GCE; d'aider à obtenir une aide financière ou technique pour l'application de la Convention par les Parties non visées à l'annexe I; d'aider à organiser les réunions et les ateliers de formation pratique prévus par le GCE et à élaborer les documents techniques et rapports connexes à l'intention du SBI.</p>	739 598
<p>Atelier sur la préparation des quatrièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I. Ce projet a été lancé en août 2004. Un atelier a été tenu du 29 septembre au 1^{er} octobre 2004 afin d'examiner les problèmes rencontrés par les Parties dans la préparation de leurs communications nationales et de faciliter la présentation desdites communications. Ce projet a pris fin.</p>	22 412
